

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72064

Objet

AVENANT EN AUGMENTATION
AU MARCHÉ DE FUEL L.M.J

DATE DE CONVOCATION

30 avril 1972

DATE D'AFFICHAGE

30 avril 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le cinq mai à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. STIPAL, BUCHET, BUJARD, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, DOMEQ, LARGETEAU, DELAIR, BOUCHET, BERLAND, BROTEAU,
PAPEAU, TAP, BOUTET, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusés : MM. COLLE, RIVIERE

Absents : MM.

MONTRON, BARRIERE

M DELAIR

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 29 Octobre 1971, le Conseil Municipal
avait donné son accord pour passer un marché pour fourniture
de fuel domestique aux Etablissements Municipaux, d'un montant
de 90 000 F avec la Société L.M.J - zone commerciale à ROYAN.

Il s'avère que les commandes de fuel domestique ont dépassé
ce chiffre et il convient de passer un avenant en augmentation
à ce marché de 40 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en
date du 2 mai 1972

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou le Premier Adjoint par Délégation, à
signer un avenant au marché passé avec la Société L.M.J, pour
la fourniture de fuel, le montant du marché passant de 90 000 F
à 130 000 F. (CENT TRENTE MILLE FRANCS)

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD



APPROUVÉ

LIBERT-MER, le 24 MAI 1972

Le Sous-Préfet





TÉLÉPH. 06.81.04 ET 06.03.12

JG/MTR

AVENANT n° 1

au marché du 29 Octobre 1971 pour fourniture
de fuel domestique aux Etablissements Municipaux

ENTRE : Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI
Officier de la Légion d'Honneur
Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
Maire de Royan
Autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 5 mai 1972

d'une part,

ET : Monsieur Philippe PIGEONNIER, Président Directeur Général
de la Société L.M.J - Zone commerciale à ROYAN, route de
Saintes, inscrit au registre du commerce sous le n° 55 B 28

d'autre part ,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

L'article 6 du Marché est modifié comme suit :

- Le montant du marché est fixé à 130 000 F (CENT TRENTS MILLE FRS)
cette somme ne constituant pas de la part de la Ville une obligation
de commande jusqu'à ce montant .

Les autres articles du marché restent inchangés .

Fait à ROYAN en cinq exemplaires le 5 MAI 1972

Le Fournisseur,

he et accepte

Ph. Pigeonnier
PH. PIGEONNIER

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy Tétard
Guy TETARD



APPROUVE

Maire de Royan
Le 24 MAI 1972

24 MAI 1972

NT